



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2010-31**

**Objet : Renouvellement de la Cotisation exceptionnelle sur programme auprès du Comité de promotion et de commercialisation de Serre-Ponçon**

L'an deux mille dix, le vingt-trois juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Savines le Lac, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 23 juin 2010

Date de convocation :  
Le 31 mai 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

**Monsieur Victor BERENGUEL** (Président), **Monsieur Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **Monsieur Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **Monsieur Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **Monsieur Claude VINCENT** (conseiller Syndical), **Monsieur Marc AUDIER** (Conseiller syndical, suppléant de Mme EYMEOD), **Madame Christine MAXIMEN** (Conseiller syndical suppléant de Monsieur Jean BERNARD), **Monsieur Claude FEUTRIER** (Conseiller syndical Suppléant de Gérard FROMM), **Monsieur Daniel BOSQUET** (Conseiller syndical suppléant de Valérie GRECARD), **Monsieur Jean Claude CATALA** (Conseiller syndical), **Monsieur Frédéric ARNOUX** (Conseiller syndical suppléant de Valérie ROSSI)

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD représentée par Monsieur Marc AUDIER  
Monsieur Jean BERNARD représenté par Mme Christine MAXIMEN  
Monsieur Gérard FROMM représenté par Monsieur FEUTRIER  
Madame Valérie GRECARD représentée par Monsieur BOSQUET

Etaient invités :

Monsieur Michel BAUDRY, Monsieur Patrice CEA, Monsieur Philippe CATELAIN  
Monsieur Daniel JACQUEMOUD, Madame Brigitte FOURETS

Etaient excusés :

Mme ESTACHY, Monsieur FROMM, Madame EYMEOD, Monsieur SIRI,  
Monsieur ARNAUD, Madame ROSSI, Monsieur FERMIER, Madame SAUMONT.

**Exposé des motifs :**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle a sollicité le 29 avril 2009 son adhésion au Comité de promotion et de commercialisation de Serre-Ponçon, en approuvant dans ce cadre les statuts de cet organisme.

Le S.M.A.D.E.S.E.P. demeure par ailleurs gestionnaire des activités nautiques autour de Serre-Ponçon, pour lesquelles il délivre des autorisations d'occupation du domaine public. Afin de rationaliser les coûts de publication d'une carte des activités nautiques qui ferait doublon avec les cartes thématiques réalisées par le comité de promotion de Serre-Ponçon, il semble important de mutualiser le travail des deux structures pour réaliser une brochure commune.

Plusieurs réunions de préparation ont conduit à la modification des cartes déjà éditées l'an dernier, et cela en fonction des remarques des usagers et en y ajoutant les nouveaux prestataires installés en 2010.

Après discussion avec le Président du Comité de Promotion et en fonction du coût global d'édition par le comité de promotion de Serre-Ponçon des trois cartes thématiques pour près de 18 000 € TTC et 10 000 exemplaires chacune, le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. propose d'apporter cette année encore la contribution du Syndicat à la réalisation des cartes nautiques pour un montant de 4 000 € TTC.

Les cartes seront mises à disposition du S.M.A.D.E.S.E.P. qui pourra pour partie les rétrocéder au comité de promotion et pour autre partie les distribuer à tous les prestataires d'activités nautiques autour de la retenue.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- Les statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. et les compétences qui y sont listées ;
- Les responsabilités confiées au S.M.A.D.E.S.E.P. dans le cadre de l'arrêté interpréfectoral de navigation et la convention cadre souscrite avec E.D.F. le 16 juin 2008 ;
- Les statuts du comité de promotion et commercialisation de Serre-Ponçon modifiés par l'assemblée générale extraordinaire de l'association en date du 25 février 2009 ;
- La délibération n°2009-08 formalisant l'adhésion du S.M.A.D.E.S.E.P. au Comité de promotion et de commercialisation de Serre-Ponçon ;
- La délibération n°2009-22 actant une cotisation supplémentaire sur programme au bénéfice du Comité de promotion ;

**CONSIDERANT :**

- La possibilité offerte par le comité de promotion que de souscrire à des opérations partenariales spécifiques, par le biais de financements mobilisés sur cotisation exceptionnelle ;
- Que cette possibilité a déjà été activée l'année dernière pour la production de la plaquette touristique dédiée aux activités nautiques ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 23 juin 2010 :**

- **DECIDE** d'attribuer au Comité de Promotion et de commercialisation une contribution forfaitaire de 4 000,00 €, pour l'édition de la carte thématique « nautisme » ;
- **PRECISE** que le Comité de Promotion mettra à disposition du syndicat des exemplaires en nombre suffisant (5 000) pour être diffusés auprès des professionnels de la retenue et pour les besoins propres de l'établissement public ;
- **PREVOIT** que les crédits nécessaires à cette opération seront prélevés au chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget primitif 2010 du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- **AUTORISE** le Président effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.

Victor BERENGUEL

